



# Animateur culturel (BPJEPS)

Niveau Bac professionnel (niveau 4)



## Objectifs

- Encadrer des activités artistiques et/ou culturelles auprès de tout type de public, de la petite enfance à la personne âgée ;
- Mettre en place, accompagner et évaluer des projets d'animation culturelle permettant de dynamiser des territoires et de développer des partenariats ;
- Mettre en place des activités artistiques et culturelles qui caractérisent l'expression (orale, picturale, corporelle, écrite) ;
- Organiser et encadrer des événements culturels.

## Débouchés

Animateur ; animateur socioculturel ; médiateur culturel ; accompagnateur culturel ; animateur de loisirs ; animateur d'activités ; intervenant culturel.

## Publics

- Animateurs titulaires en poste dans des maisons de quartier, associations culturelles, qui souhaitent se professionnaliser et se spécialiser dans un secteur et/ou élargir leurs champs d'intervention et/ou leurs prérogatives d'encadrement ;
- Animateurs et futurs animateurs désirant exercer leurs fonctions au sein de collectivités locales, d'associations œuvrant en faveur de tous publics, d'établissements du secteur scolaire et périscolaire ;
- Toute personne intéressée par l'animation aux travers des outils de l'expression ludique, culturelle, physique.

## Prérequis

- Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme (au choix) :
    - Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ;
    - Premiers secours en équipe de niveau 1 ou 2 (PSE 1 ou PSE 2) en cours de validité ;
    - Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1 ou 2 en cours de validité ;
    - Certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité ;
  - Justifier d'une expérience d'animateur.trice professionnel.le ou bénévole auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 h (attestation) ;
  - Produire un dossier récapitulant sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle sous la forme d'un portfolio argumenté présentant les pratiques artistiques et/ou culturelles du candidat.
- Tests d'entrée en fonction du nombre de candidats :**
- Épreuve technique écrite demandant au candidat de proposer une ébauche de projet d'animation sur la base d'une situation donnée, et utilisant un outil culturel ;
  - Entretien pour évaluer le positionnement du candidat par rapport à l'outil « pratiques culturelles et ou artistiques » dans une perspective d'animation et mesurer les motivations et les connaissances du candidat.

## Durée / Organisation

La formation est organisée sur 12 mois, de janvier 2024 à janvier 2025, et comporte des séquences de formation en centre (630 heures organisées sur 19 semaines, à raison de 5 jours par semaine) et des séquences en structure (environ 1050 heures réparties sur 32 semaines à raison de 5 jours par semaine dont vacances scolaires à temps-plein), avec un tutorat tout au long du cursus.

## Tarifs

Habilitation pour 25 stagiaires dont des places financées par la Région Pays de la Loire dans le cadre du programme « Visa métiers ».

### Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

- la formation est gratuite pour l'alternant et les frais de formation sont entièrement pris en charge par l'entreprise (via son Opco, opérateur de compétences) ;
- vous bénéficiez d'une rémunération ;
- vous obtenez une expérience professionnelle et un diplôme.

**Pour les salariés :** 7875 €

Possibilité de prise en charge totale ou partielle de la formation : Pro-A, compte personnel de formation (CPF), plan d'adaptation et de développement des compétences de l'entreprise, CPF de transition...

### Pour les demandeurs d'emploi :

Formation gratuite financée par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du programme régional « Visa métiers », dans la limite de 16 places. Reste à charge : 0 €.

**Conditions tarifaires pour les entreprises** précisées sur notre site :

<https://bit.ly/CnamTarifAlternance>

## Le diplôme

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité animateur - mention animation culturelle (BPJEPS).

## Suite de parcours

Poursuite d'étude au Cnam : DEJEPS Développement de projet, réseaux et territoires.

# Programme

Le programme est constitué de 4 unités capitalisables (UC) :

**UC1** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

**UC2** Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

**UC3** Conduire une action d'animation dans le champ des activités culturelles

**UC4** Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour les mettre en œuvre



## Candidatez

### Comment ?

- 1 Envoyez un mail à l'adresse **lforis@cnam-paysdelaloire.fr**
- 2 Une conseillère prend contact avec vous pour mettre en place votre projet de formation

### Délai d'accès

**Candidatez dès janvier** jusqu'au démarrage de la formation.



## Pourquoi choisir le Cnam-iforis ?

**Un suivi pédagogique personnalisé**

**Un soutien à la recherche de stages**

**Un centre documentaire :**

25 000 ouvrages, 240 abonnements à des périodiques complétés par un abonnement à Cairn (ouvrages et revues en ligne)

**Taux de réussite à l'examen :**

**100 %** de réussite à la formation

**70 %** des diplômés sont en poste en fin de formation

### Méthodes mobilisées :

Pédagogie de l'alternance qui combine des enseignements académiques et des pédagogies actives s'appuyant sur l'expérience en entreprise et le développement des compétences. Équipe pédagogique constituée pour partie de professionnels. Un espace numérique de formation (ENF) est utilisé entre élèves et formateurs tout au long du cursus.

### Modalités d'évaluation :

Mise en situations professionnelles et soutenance devant un jury dans le cadre du protocole d'agrément de la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

### Accessibilité :

Les formations du Cnam Pays de la Loire sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent Cnam est dédié à votre accompagnement ([handi@cnam-paysdelaloire.fr](mailto:handi@cnam-paysdelaloire.fr)).

Retrouvez les indicateurs de résultats sur notre site : <http://bit.ly/CnamIndicateurs>